ARRÊT SoftWebPlus (SWP) en dehors des heures ouvrables (Du lundi au vendredi de 8h à 16h) incluant les jours fériés

Le CO-SIL détecte la panne. Communication par le CO-SIL des informations concernant la panne via une notification TEAMS dans le flux « Activité » de l'équipe TEAMS Incident – SWP

Les utilisateurs
Détectent la panne

Les utilisateurs contactent **le laboratoire et/ou le coordonnateur d'activités de l'hôpital**

Le coordonnateur d'activités de l'hôpital
Contacte le responsable SIL de garde via le cellulaire

Le personnel du laboratoire contacte le coordonnateur d'activités de l'hôpital et l'avise de la panne en cours

Le coordonnateur d'activités de l'hôpital

- Informe le personnel de laboratoire ainsi que le personnel des lieux de la panne
- Informe la personne de garde des résidences
- S'assure que les prélèvements enregistrés dans SWP avant la panne, soient analysés
- Demande au laboratoire de procéder à la saisie, dans le SIL-P LOURD des prélèvements reçus avec des requêtes papier (le cas échéant)
- Demande de retenir les prélèvements non urgents

Responsable du SIL de garde

- Déclare la panne au CO-SIL si elle n'a pas encore été signalé
- Réception et transmission de l'information concernant la panne au coordonnateur d'activités de l'hôpital
- Collabore avec l'équipe du CO-SIL à résoudre le problème

Panne moins de 30 minutes

Panne se poursuit au-delà de 30 minutes

Le responsable du SIL avise les **responsable de garde des 9 laboratoires LLL**

Le responsable du laboratoire de garde

Mise en application du plan de contingence local et transmission de l'information aux :

- Directeurs d'OPTILAB LLL
- Le coordonnateur d'activités de l'hôpital
- Médecins de laboratoire de garde

Personnel du laboratoire Déclenchement du plan de contingence local

Le CO-SIL résout la panne. Communication de la résolution de la panne via une notification TEAMS dans le flux « Activité » de l'équipe TEAMS Incident – SWP

Responsable du SIL de garde

- Réception et transmission de l'information concernant retour à la normale au coordonnateur d'activités de l'hôpital via le cellulaire
- Avis les responsable de garde du laboratoire du retour à la normale (si > 30 minutes)
- Remplit les documents reliés à la panne (si > que 30 minutes)

Le coordonnateur d'activités de l'hôpital informe le personnel de laboratoire et les utilisateurs de la résolution de la panne et de la reprise des activités

Le responsable du laboratoire de garde(> 30 minutes)

Avise du retrait de la règle de restriction des prélèvements et transmission de l'information aux :

- Directeurs d'OPTILAB LLL
- Le coordonnateur d'activités de l'hôpital
- Médecins de laboratoires de garde

Personnel du laboratoire
reprise des activités normales